

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_111 : CRÉATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES
SERVICES PUBLICS LOCAUX ET ÉLECTION DES MEMBRES

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Nathalie BORGHESE (pouvoir à Roland GILLES), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_111 : CRÉATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ET ÉLECTION DES MEMBRES

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Les Commissions Consultatives des services publics locaux (CCSPL) ont pour vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et d'émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires.

Ainsi, la commission consultative des services publics locaux est consultée préalablement à toute délégation de service public, tout projet de création de service public, en délégation de service public ou en régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, qu'il s'agisse de services publics industriels et commerciaux ou de services publics administratifs.

Elle est également compétente pour l'examen des rapports annuels du délégataire de service public qui comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à la délégation, à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Elle examine les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement, sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères. Elle est également chargée d'examiner le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux doit comprendre :

- le président de l'établissement public (ou son représentant) qui assure la présidence de la commission,
- des membres du Conseil communautaire,
- des représentants des associations locales

A ce jour, la CCSPL est amenée à examiner les dossiers relevant des compétences suivantes : eau potable, assainissement, collecte et traitement des déchets, transports urbains, stationnement et immobilier d'entreprises.

Il vous est proposé de fixer à 6 le nombre de membres du conseil communautaire (dont la présidente ou son représentant) et à 2 le nombre de représentants des associations locales.

Il sera également procédé à l'élection de suppléants pour chacun des représentants de la collectivité et des associations.

Les membres issus du conseil communautaire sont élus dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.

Sont candidats :

Monsieur Jean-François ROCHEDREUX
Monsieur Jean-Michel BOUAT
Monsieur Pierre DOAT
Monsieur David DONNEZ
Madame Danièle PATUREY

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

Après avoir procédé au vote,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

FIXE comme suit la composition de la commission consultative des services publics :

- la présidente ou son représentant,
- 5 représentants la communauté d'agglomération de l'Albigeois,
- 2 titulaires représentants les associations locales.

DIT que sont élus au titre des représentants de la communauté d'agglomération de l'Albigeois :

Jean-François ROCHEDREUX
David DONNEZ
Pierre DOAT
Jean-Michel BOUAT
Danièle PATUREY

DIT que sont nommés au titre des représentants des associations locales :

Le président de l'UDAF ou son représentant
Le président de l'Union Départementale Des Retraités Et Personnes Agees - ou son représentant

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL